

Communiqué

Pour diffusion à 5 h 30, le vendredi 9 décembre 2011

Les audiences de la Régie de l'énergie s'ouvrent sur des enjeux important pour tous les clients d'Hydro-Québec

Montréal, le 9 décembre 2011. Au cours des audiences qui s'amorcent devant la Régie de l'énergie sur la demande tarifaire d'Hydro-Québec, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) entend intervenir sur certains enjeux qui touchent non seulement ses membres, mais aussi l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

Écarts prévisionnels

Les tarifs d'Hydro-Québec sont déterminés de manière à générer des revenus suffisants pour couvrir ses coûts et lui procurer un rendement équitable. Comme les tarifs sont basés sur des prévisions, il peut se créer un écart entre la réalité et ces prévisions, lequel se répercutera sur le rendement réel d'Hydro-Québec. Ainsi, au cours des deux dernières années, les divisions réglementées d'Hydro-Québec ont réalisé, en raison d'écarts prévisionnels, un bénéfice de 450 M\$ supérieur à celui autorisé par la Régie. La note a été payée par la clientèle d'Hydro-Québec. Afin d'enrayer ce problème, nous recommandons à la Régie d'établir différents mécanismes permettant de compenser de tels écarts tout en incitant Hydro-Québec à minimiser ses coûts. Une telle réglementation existe dans le secteur du gaz naturel depuis des années.

Adoption des normes comptables internationales (IFRS)

Comme beaucoup d'entreprises canadiennes, Hydro-Québec a décidé d'adopter les normes comptables internationales pour les fins de sa comptabilité générale. Elle demande maintenant à la Régie de lui permettre d'utiliser certaines de ces normes pour déterminer ses tarifs. Cette proposition implique une hausse de 1,1 % des tarifs d'Hydro-Québec applicable au 1^{er} avril 2012, sur une hausse totale de 1,7 %. Or, certaines modalités proposées par Hydro-Québec sont incohérentes avec la logique réglementaire actuelle et pourraient même mener à des situations inéquitables envers sa clientèle. En effet, un des changements proposés permettrait à Hydro-Québec de faire payer par sa clientèle les pertes actuarielles constatées jusqu'à ce jour à ses régimes d'avantages sociaux, sans permettre à celle-ci de bénéficier des gains actuariels futurs, le cas échéant. À notre avis, la Régie devrait donc rejeter les modifications proposées.

Un tarif mal équilibré

Le tarif M regroupe une vaste gamme de clients des secteurs institutionnel, commercial et industriel. Trop vaste en fait. Pour être équitable, un tarif doit regrouper des clients ayant un profil comparable de consommation et d'utilisation de l'énergie. Le tarif M comprend deux tranches de consommation. Si la proposition d'Hydro-Québec est acceptée, la première tranche n'aura augmenté que de 0,2 % depuis

2008, tandis que la deuxième aura écopé d'une hausse de 17,4 %. Or la consommation de près des trois quarts des clients du tarif M n'atteint jamais la deuxième tranche. L'augmentation des cinq dernières années n'aura donc été supportée que par 25 % des clients du tarif M, et encore là, inégalement. Car ce sont les plus importants clients de ce tarif qui auront subi l'essentiel des hausses. Il s'agit là d'une iniquité qui doit être corrigée. D'autant plus rapidement et résolument que les plus importants clients du tarif M, dont de nombreux industriels québécois, font face à une concurrence internationale féroce et que leur consommation énergétique est déjà des plus efficaces, justement pour soutenir cette concurrence.

- 30 -

Renseignements :

Pierre Durand
Associé
Relations publiques PÉLICAN
514.845.2180

Luc Boulanger
Directeur exécutif, AQCIE
514.919.6050